

## TECHNICIEN DE VOIRIE ET RESEAUX

Offre n° O062240701384048

Publiée le 23/07/2024

### Synthèse de l'offre

Employeur	<b>MAIRIE DE ARQUES</b> Place roger salengro - cs 60067 62507 Arques cedex
Lieu de travail	Arques cedex
Poste à pourvoir le	01/10/2024
Date limite de candidature	30/09/2024
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi
Motif de vacance du poste	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent
Nombre de postes	1

### Détails de l'offre

Famille de métiers	Voirie et infrastructures > Etudes, conception et réalisation en voirie et réseaux divers	Grade(s) recherché(s)	Technicien Technicien principal de 1ère classe
--------------------	---	-----------------------	---

Métier(s) → Chargé ou chargée d'études et de conception en voirie et réseaux divers

Ouvert aux contractuels Poste à pourvoir prioritairement par voie statutaire

Temps de travail Temps complet, 1607 heures annuelles

#### Descriptif de l'emploi

Encadrement du service voirie composé de 3 agents  
Suivi et contrôle de l'exécution des chantiers et actions réalisées en régie et par des prestataires  
Etablissement de métré, devis et suivi de l'exécution des travaux  
Montage de dossiers pour les marchés publics (CCTP notamment)  
Suivi des marchés travaux  
Contrôle de l'entretien, de la maintenance et du fonctionnement des ouvrages  
Suivi sur les ouvrages d'eaux usées et d'eaux potables  
Coordination des travaux de voirie sur routes départementales

#### Missions / conditions d'exercice

Organiser, planifier et veiller à la bonne exécution des contrats de prestations de services ou travaux externalisés dans le domaine de la voirie  
Coordonner et gérer l'exécution de chantiers d'entretien réalisés en régie et/ou par des entreprises prestataires : voiries, réseaux d'assainissement, de distribution, éclairage public, etc. dans le respect du budget  
Anticiper et planifier les actions à mener pour garantir la pérennité du patrimoine, la sécurité, l'hygiène et le confort des usagers en collaboration avec le directeur du CTM.  
Assiste le Directeur des Services Techniques dans le suivi des dossiers travaux neufs (études, consultations, travaux) pour voiries, réseaux d'assainissement, de distribution, éclairage public, etc.  
Participation à l'élaboration du budget et suivi dans les domaines concernés en lien avec le directeur du CTM  
Suivi du contrat de maintenance de l'éclairage public  
Suivi de la viabilité hivernale

Suivi DT/DICT  
Suivi des concessionnaires  
Etablissement des arrêtés de circulation

## Profils recherchés

### Savoir-faire

#### Analyser les besoins

Connaître et faire appliquer le règlement de voirie, les règles de signalisation des chantiers et de sécurité pour le public

Planifier et coordonner les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises

Consulter des gestionnaires de réseaux, des partenaires institutionnels et des prestataires externes

Estimer le coût des ouvrages et la faisabilité financière des travaux

Contrôler et évaluer les travaux

Contrôler et vérifier la signalisation et le respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers

### Savoirs

Techniques et outils de planification

Réglementation sur les marchés publics, procédures d'appels d'offres et d'achat public

Techniques de calcul de métrés

Règles de sécurité et de signalisation des chantiers

Notions en environnement

Maîtrise des connaissances techniques et réglementaires en matière de voirie et réseaux, éclairage public

Maîtrise des normes et règles de sécurité sur les chantiers

Connaissance des règles d'urbanisme et connaissances en CAO DAO

Formation AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux). Depuis le 1er janvier 2018, les agents VRD doivent justifier d'une AIPR, délivrée par l'employeur à l'issue de la formation. Cette nouvelle obligation vise à réduire les risques et dommages aux réseaux aériens ou enterrés qui peuvent survenir lors de travaux à proximité.

Permis B

## Contact

### Informations complémentaires

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) à l'attention de Monsieur le Maire  
simultanément aux 2 adresses suivantes :  
cabinetdumaire@ville-arques.fr  
candidature@ville-arques.fr

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.